



**Procès Verbal de l'Assemblée générale de la FEFB asbl du
samedi 6 novembre 2021 qui s'est tenue à l'IATA de Namur.**

FEFB asbl

Entreprise 419.166.296

Rue des martyrs 54

6150 Anderlues

Présents : E. Cornil (201 – Cercle Royal des Échecs de Bruxelles – 2 voix), J. Bertram (226 Europchess 3 voix), M. De Villers (239 – Cercle des Échecs de Watermael-boitsfort 2 voix), C. Henrotte (525 Cercle des Échecs La Bourlette Anderlues 2 voix), P. De Brouwer (547 Cercle d'Échecs de la renaissance Binchoise – 1 voix), J-C. Thiry (601 Cercle Royal des Échecs de Liège 5 voix), D. André (901 – Royal Namur échecs 5 voix), J-C. Herman (953 Le pion du Roi Nivelles 2 voix), L. Wery (961 Braine Échecs 2 voix).

F. Bielik, L. Winants, R. Barreau, Q. Padovano

Représentés : Brussels Chess club (4 voix) procuration au 525

Soit un total de 28 voix.

1. Accueil

Christian accueille tout le monde. Il espère que les nombreuses crises qui ont émaillé sa présidence (crise de la fédération bruxelloise et crise covid) sont derrière nous. Le nombre d'affiliés a bien augmenté cette année.

Christian demande que le point de vue de chacun soit respecté pendant la réunion et qu'il y ait du respect.

2. Désignation des scrutateurs

Damien André et Jean-Christophe Thiry sont volontaires désignés par Christian.

3. Approbation du PV de l'AG du 24/10/2020

Étienne Cornil signale que L. Huynh bénéficie du statut jeunes talents de la FRBE depuis novembre 2020.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

4. Finance et trésorerie

Christian explique le changement de ING (qui nous a mis dehors prétendant un oubli de document) vers Bpost. Il s'occupe de la comptabilité et Renaud des paiements. La comptabilité est une comptabilité double, facilitant le traçage des dépenses et des recettes.

Il détaille les différents postes. Les recettes sont de 48604,66 et les dépenses de 47071,2€. Il y a donc un boni pour l'exercice 2020-21 de 1533,46€

Le vademecum n'est plus imprimé et envoyé aux clubs. Le Ca a préféré garder une copie à jour sur le site. Le règlement des tournois FRBE est sur leur site.

Lecture du rapport des vérificateurs (voir fin de PV)

Le budget 2021-22 estime les recettes à 55250€ et les dépenses à 54351€, soit un boni de 899€.

Votes

- a. Rapport des vérificateurs aux comptes et décharge à ceux-ci : 24 oui, 4 abstentions
- b. Approbation des comptes 2020-2021 : 28 oui
- c. Décharge aux administrateurs : 28 oui
- d. Approbation du budget 2021-2022 : 28 oui
- e. Approbation du budget spécial formation jeunesse : 23 oui, 2 non, 3 abstentions

5. Suivi formation Jeunesse

Pierre explique qu'il y a eu une dynamique collective, grâce à plusieurs personnes, notamment au sujet des cours en ligne via discord. Ceux-ci ont connu un beau succès (40 jeunes) et répondaient à un besoin pendant la fermeture des clubs. Les clubs avaient été questionnés à ce sujet.

Il remercie Étienne Cornil pour l'organisation de 3 tournois jeunes qui ont été ouverts à l'international et qui ont permis de faire jouer 80 jeunes à Noël, 106 à carnaval et 108 à Pâques.

Il remercie Damien André pour l'organisation des inter-écoles en ligne. Il souligne aussi le travail de Paul Strubbe qui a amené plus de 100 jeunes ce jour-là.

Il souligne le succès des deux derniers JEF (plus de 100 jeunes à Namur et 127 jeunes à Wavre ce 31 octobre). Il est difficile d'expliquer ce succès par un seul facteur. Les avoir rendu Fide a aidé, de même que l'absence de tournois en Flandre et le succès des cours en ligne.

Pierre démissionne car il est engagé dans d'autres projets qui ne lui laissent plus le temps pour la FEFB.

6. Suivi du projet « Jeu d'échecs à l'école »

En 2020-21, nous avons à nouveau reçu un subside de 25000€. Depuis 2015, ce subside est octroyé, mais il faut le demander chaque année.

Malgré la crise, il y a eu des interventions dans les écoles et des formations de professeur. Un concours photos en relation avec le jeu d'échecs a été proposé aux différentes écoles et il y a eu une vingtaine de réponses.

Un gros projet d'établissement a vu le jour à Tamines. Le but est d'inscrire le jeu dans tous les niveaux (maternelle, primaire, secondaire).

36 écoles ont reçu du matériel (350 jeux et 50 pendules). En tout, depuis 2015, 3110 échiquiers ont été distribués à 285 écoles en FWB.

En 2021-22, la demande a été introduite et le budget serait accordé. Fred attend le courrier officiel.

Le but est de recontacter les écoles qui ont reçu du matériel afin de voir s'ils elles l'utilisent. S'il n'est plus utilisé et qu'aucun projet n'est relancé dans l'école, on récupérera le matériel. Les écoles seront à nouveau invitées à participer aux inter-écoles provinciaux (22-23 janvier), régional (5 février à Braine-l'Alleud) et national si elles sont qualifiées (19 mars à Braine-l'Alleud).

Il leur sera aussi proposé un label « ici on joue aux échecs » (formule provisoire, les idées sont les bienvenues).

Fred signale que les enseignants se sentent parfois démunis pour donner cours. Pierre dit que la solution peut venir des jeunes. Sa fille donne cours à ses camarades. Une piste à creuser.

7. Suivi du projet « Professeur de jeu d'échecs »

La formation est en cours de construction. Elle ferait 236h. Elle donnerait le titre de professeur en jeu d'échecs. Mais il est possible de n'en suivre que certains troncs qui donneraient un autre titre (arbitre scolaire 100h, formateur 72h et cadre de club 64h). Le but est de viser le monde de l'enseignement, et les collectivités (prisons, casernes, centre culturels,...). Malheureusement elle ne serait pas reconnue par la FWB.

La formation débiterait en septembre 2022. Il devrait y avoir une journée préparatoire sous forme de conférence d'ici au 30 juin. Le financement de celle-ci a été estimé à 40000€ et il est inconcevable que la FEFB supporte seule le coût et il n'est pas possible de demander 2000€ à 20 étudiant(e)s. Il faudra trouver des subsides publics et privés.

La première année demandera beaucoup de préparation, ce qui explique le coût. Les professeurs seraient rétribués 40€ de l'heure, tant pour les cours que pour la rédaction du contenu.

Il y aurait un examen par module et un examen général avec un travail de fin de formation.

Q. Padovano demande si le modèle français a été étudié. Fred répond que oui, mais qu'il est surtout axé sur la progression des joueurs. Pour lui, l'axe éducatif des échecs est aussi une priorité que doit suivre une fédération, pas uniquement l'axe compétitif.

8. Ligues

Les discussions sur les ligues durent depuis de nombreuses années. Elles ont eu leur utilité dans le temps, mais remplissent moins leur rôle actuellement. Certaines vivent, d'autre vivent, d'autre encore sont sans activité depuis longtemps.

Christian a écrit aux présidents et n'a pas eu de réponses.

J. Bertram explique ce qu'il a dit à la réunion de la ligue de Bruxelles. Si c'est pour avoir une structure sans valeur ajoutée, il n'en voit pas l'utilité. Ce qu'il manque selon lui, par rapport à l'Allemagne, c'est un tournoi de rapides par équipes.

L. Wery dit que lors de la réunion de la ligue du BW, les clubs souhaitaient la dissolution de la ligue. Mais à condition que toutes les ligues soient dissoutes aussi.

Si les ligues sont dissoutes, c'est aux ligues à trouver une répartition de leurs avoirs. Soit tout envoyer à le FEFB, soit se les partager entre clubs. P. De Brouwer va proposer qu'à la ligue du Hainaut un montant de base égal pour chaque club soit versé, augmenté d'un montant au prorata du nombre de joueurs affiliés à chaque club.

Chaque club est invité à vérifier ce que sa ligue possède.

- a. Voulez-vous garder les ligues avec le fonctionnement actuel (3 Eur dans la cotisation annuelle et qui sont reversés aux Ligues qui gèrent ces 3 Eur) ? 2 oui, 23 non, 3 abstentions
- b. Dans l'hypothèse d'un non majoritaire à la question 8a, la question suivante est posée aux membres : Acceptez-vous de garder la cotisation annuelle avec pour principe qu'un montant de 3 Eur serait alloué par joueur et par Province pour attribuer des compléments aux subventions FEFB et/ou gérer des activités propres à la province, le tout sous l'égide d'un membre du CA (ou d'une

personne mandatée) qui représenterait les intérêts de cette province ? 16 non, 7 oui et 5 abstentions

- c. Dans l'hypothèse d'un non majoritaire à la question 8B, la question suivante est posée aux membres :8C. Gardons-nous la cotisation FEFB inchangée (23 Eur pour les Seniors et 18 Eur pour les Juniors) ? 5 oui, 23 non

9. Élection de deux vérificateurs aux comptes

D. André et P. De Brouwer sont candidats et élus.

10. Élections statutaires

Quentin Padovano se présente. Il était déjà présent dans le comité jeunesse formé par Pierre et souhaite continuer la dynamique lancée. Il s'appuiera sur un comité afin d'avoir toute l'expertise nécessaire. Une réflexion sur les besoins des différents groupes (les meilleurs jeunes, les joueurs commençant à bien jouer et qui débutent en compétition et le travail d'initiation) sera menée. Il est élu avec 24 oui, 3 non et une abstention.

Christian Henrotte, en fin de mandat, se représente. Il est réélu avec 25 oui et 3 non.

Le CA mentionne que Pierre Heldenberg a démissionné, de même que Philippe Gonze.

11. Questions diverses.

Luc Winants prend la parole et compare le niveau actuel des jeunes à celui des années 80. Il rappelle qu'il est le seul GMI de la FEFB et qu'il est le seul belge vivant à avoir été numéro 1 de la francophonie. À l'époque, obtenir le titre de GM était très compliqué car le niveau mondial était à 2600, alors que Carlsen culmine aujourd'hui à 2860.

Aujourd'hui, le meilleur jeune de la FEFB, Laurent Huynh est à 2227.

Le dernier JEF a attiré 128 jeunes, mais si on laisse les jeunes s'affronter entre eux, le niveau ne va pas monter. Il faut leur permettre d'affronter des forts joueurs.

Une idée est de créer un championnat de la francophonie avec 1 partie par semaine.

R. Barreau demande à Mr Winants ce qui le motiverait à venir jouer l'individuel FEFB et de redynamiser le tournoi élite. Il le contactera à ce sujet.

Mr Winants plaide aussi pour qu'un niveau minimum soit exigé pour les coachs que la FEFB subsidie pour donner les cours.

Fin de la réunion à 18h.

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTE

Ce mercredi 20 octobre, nous, Corentin Henrotte et Phillipe De Brouwer, avons réalisé la vérification des comptes annuels de l'exercice 2020-2021 de la FEFB ASBL au domicile du président.

Ce dernier, Christian Henrotte ainsi que le trésorier Renaud Barreau, nous ont exposé l'état du compte de résultat (dépenses et recettes) ainsi que le bilan. Les factures de recettes, dépenses, subsides, etc. sont tenues à jour dans le logiciel comptable utilisé par Christian (Ciel), permettant de réaliser facilement les analyses et bilans des comptes, ainsi qu'imprimées et conservées par Renaud. Ils ont tous les deux accès aux comptes bancaires de l'association.

Vu les problèmes rencontrés avec ING, les comptes chez cette institution ont été clôturés et un nouveau compte a été ouvert chez BPOST (BPOST n'ouvre pas de « compte livret » pour les ASBL, seulement un compte à vue).

Au 31 août 2021 :

- Le bénéfice annuel s'élevait à 1533,46€ et a donc été transféré aux réserves immunisées. L'addition des deux donne un montant de 70 687,56€ en réserves.
- Les avoirs financiers détenus sur le compte BPOST eux s'élèvent à 64 816,56€, ce qui est en augmentation par rapport à l'exercice précédent (59 878,10€).

Depuis que Renaud a accès aux comptes, celui-ci effectue les paiements et Christian s'occupe de l'aspect comptable de la Fédération.

La comptabilité est en général bien tenue, car pour chaque mouvements financiers, ceux-ci sont répertoriés et attachés d'une pièce justificative. Nous avons sélectionné un échantillon d'une dizaine d'opérations ayant été réalisées durant l'année (les montants pouvant varier entre 300€ et 9000€) et nous les avons ensuite contrôlés. Ces contrôles sont positifs dans l'entièreté et les questions que nous avons posées ont trouvé leurs réponses.

Lors de notre revue des comptes au préalable, nous avons remarqué qu'une petite série de pièces (cela concerne les pièces numérotées de « 2021068 à 202174 »). La question a été posée et il en ressort que ces pièces n'ont pas disparues, mais n'existent tout simplement pas. La raison est la suivante :

- Les factures relatives aux dépenses liées aux subsides avaient initialement été encodées dans le même journal
- Or, nous avons besoin de justifier à la Communauté française le détail de nos dépenses
- Pour ce faire nous utilisons un autre journal qui satisfait à cette obligation
- Des factures encodées dans le journal 1 ont donc été supprimées et encodées dans le journal 2.
- Un réencodage partiel a pu être effectué → pas de « petits trous »
- Mais les pièces postérieures à 202174 avaient été envoyées à l'extérieur
- → réencodage correct pas possible → trou dans la numérotation qui ne pouvait être comblé par des pièces postérieures

En conclusion, les comptes sont bien tenus et aucune irrégularité n'a été constatée. Nous recommandons donc d'approuver les comptes et d'accorder décharge aux administrateurs de l'ASBL.

Fait à Anderlues le 28 octobre 2020

Corentin Henrotte.

Phillipe De Brouwer.